

concours & examens

★FRANCE★EUROPE★INTERNATIONAL★

TOUTE L'ACTU 2023 2024

**PIERRE
SAVARY**

Directeur
de l'ESJ-LILLE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

QUESTIONS
D'ACTUALITÉ

**DONNÉES-CLÉS
LEXIQUE
CHIFFRES COMMENTÉS**

OFFERT L'ACTU 2024
mois/mois EN LIGNE



★FRANCE★EUROPE★INTERNATIONAL★

TOUTE L'ACTU 2023 2024

Pierre Savary, Directeur de l'ESJ-LILLE

avec la participation de :

Adrien Tallent, *Doctorant en philosophie à Sorbonne Université, enseignant en éthique du numérique, auteur à la revue Esprit et écrivain*

Michel Derczansky, *Journaliste, chercheur au collège des Bernardins, Paris*

Sous la direction d'Anne Ducastel



Avant-propos

Que vous soyez étudiant ou candidat à un concours – où vous devrez démontrer votre compréhension du monde contemporain, votre capacité à expliquer les grandes questions actuelles – ou simplement citoyen, désireux de savoir, de connaître, de comprendre le monde dans lequel vous vivez, cet ouvrage vous aidera à accroître votre connaissance de l'actualité et valoriser vos acquis par des mises en perspective utiles. Le monde d'aujourd'hui est caractérisé par une actualité galopante, véhiculée par une multitude de réseaux. La multiplicité des sources donne à chacun la possibilité d'accéder à une somme d'informations immense et confuse. Aussi, pour être compris, les grands faits d'actualité de l'année doivent être analysés sous leurs multiples aspects (politiques, historiques, géographiques, etc.).

2023 a été une année de bouleversements, riche en événements de dimension nationale et planétaire. L'actualité de 2024 ne pourra s'assimiler qu'avec une bonne compréhension des faits qui ont marqué 2023.

Pour ne pas se noyer dans des informations diffuses, il est indispensable de les trier, de les hiérarchiser, de les relier. Ce livre aide à cette démarche.

Il offre les clés de compréhension de l'actualité :

- un développement consacré à l'enlisement du conflit russo-ukrainien ;
- une analyse de la situation en Israël et dans les territoires palestiniens et ses retombées mondiales ;
- les autres événements majeurs de l'année 2023 ;
- un tour du monde de l'actualité, sans une impossible exhaustivité mais avec le souci d'éclairer les informations les plus importantes :
 - en France,
 - en Europe,
 - à l'international,
 - sur des grandes thématiques.

Des outils facilitent la lecture et l'analyse :

- un lexique et des focus sur des événements ayant marqué l'année ;
- une « boîte à outils » rassemblant des données chiffrées, chronologies, cartes géopolitiques ;
- des graphiques, des extraits de textes essentiels ;
- enfin, un index pour faciliter la recherche.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1^{er} juillet 1992 - art. 40 et 41 et Code pénal - art. 425).

© Foucher, une marque des Éditions Hatier, Paris, 2024

Sommaire

Avant-propos	2
---------------------------	---

1 FRANCE

1. La vie politique française chahutée.....	5
2. Sénat : la stabilité, un atout	17
3. La lutte contre l'inflation.....	25
4. La réforme des retraites.....	35

2 EUROPE

5. Ukraine, le conflit enlisé.....	45
6. Les élections européennes	62

3 INTERNATIONAL

7. Le réchauffement de la planète se poursuit.....	77
8. La Chine inquiète.....	88
9. La justice internationale.....	100
10. Les lanceurs d'alerte en danger	110
11. L'IA : entre peur et fascination.....	119
12. Israël-Palestine : à quand la paix ?	126

C'est aussi arrivé en 2023	135
---	-----

Les noms de l'actualité en 2023	145
--	-----

BOÎTE À OUTILS

FRANCE	155
La vie politique française.....	155
Le Parlement et le Gouvernement.....	162
Les collectivités territoriales.....	164
Économie.....	171
Justice.....	174
Culture.....	178
Médias.....	179
Sport.....	181
EUROPE	185
L'Europe et ses frontières.....	185
Le conflit russo-ukrainien.....	189
INTERNATIONAL	193
Turquie.....	193
Iran.....	194
Afrique.....	196
Brésil.....	198
Zones d'influence et conflits territoriaux.....	199
Santé, société, bioéthique : France et monde.....	202
Sport.....	205
Prix Nobel.....	206
Les élections présidentielles dans le monde.....	207
Le réchauffement climatique.....	209
Lexique	213
Sigles	227
Index	235

La vie politique française chahutée

L'absence de majorité stable à l'**Assemblée nationale** et l'incapacité de la classe politique française à adopter la culture du compromis expliquent l'ambiance pour le moins tendue en 2023 sur les bancs de l'Assemblée et plus généralement dans la société française. À bientôt mi-exercice, **Emmanuel Macron**, qui ne se représentera pas à la prochaine élection présidentielle, essaie de dessiner la fin de son second mandat quand les autres rêvent déjà de lui succéder.

Les faits

A L'Assemblée nationale

La majorité présidentielle disposant de 251 sièges sur 577, il lui en manque 38 pour atteindre la barre des 289 et la majorité absolue. Le fait de ne pas disposer d'une majorité absolue a profondément changé la donne pour le gouvernement. Lors de plusieurs mandatures, sous la V^e République, l'Assemblée pouvait ressembler à une « chambre d'enregistrement » où les députés majoritaires votaient sans sourciller tous les projets présidentiels présentés.

La majorité relative oblige le gouvernement à tenter de trouver des compromis au cas par cas (ce qui n'est pas un exercice naturel pour lui) avec des oppositions parfois constructives, parfois arc-boutées sur des postures ou des positions idéologiques. Dans ce contexte, la chambre d'enregistrement s'est transformée en champ de bataille ou en guerre de tranchée où chaque amendement, chaque article, peut donner lieu à des pics de tension et des invectives.

Certains s'alarment de cette situation, ressemblant à celle de la IV^e République, avec une Assemblée ingouvernable. D'autres y voient en revanche un avantage, la représentation nationale à l'Assemblée étant relativement proche de la variété et de la diversité du peuple français et de ses électeurs. Si plusieurs projets de lois ont été votés par la majorité Renaissance avec l'appui de LR et que d'autres projets sont plus consensuels, les débats ont été vifs et les oppositions ont rapidement saisi les occasions de faire entendre

leur présence. Logiquement, dans ce contexte, la réforme des retraites et les votes du budget ont été adoptés en utilisant l'article 49.3 de la Constitution. Les motions de censure, déposées par les groupes d'opposition RN, **NUPES** ou Liot n'ont pas été adoptées, permettant au gouvernement de poursuivre son action.

► 49.3 et motion de censure

Afin de débloquent des situations législatives inextricables (absence de majorité, majorité frondeuse, etc.), la Constitution donne la possibilité de recourir à l'**article 49.3** afin de contourner le vote de l'Assemblée. Le gouvernement s'expose alors à une motion de censure que les oppositions peuvent déposer. En cas de vote de cette motion, le gouvernement est renversé. Si la motion de censure n'est pas votée, le texte poursuit son chemin législatif.

À savoir

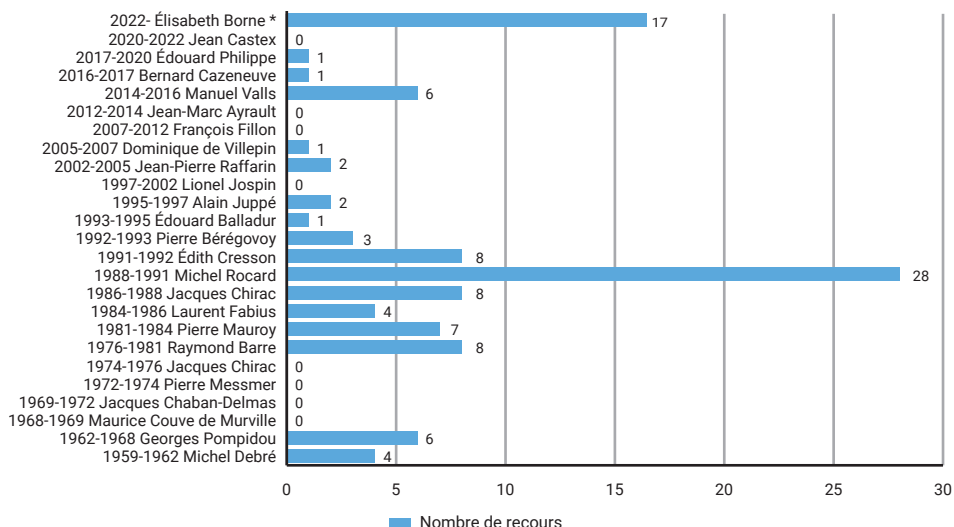
Depuis la révision de la constitution en 2008, le 49.3 ne peut être utilisé que pour un seul texte de loi par session parlementaire, à l'exception des projets de loi de finance (PLF) et de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).

► La motion de censure d'octobre 1962

Sous la V^e République, une seule motion de censure a été votée, en octobre 1962, contre le gouvernement de Georges Pompidou, les députés étant opposés au projet d'élection du président de la République au suffrage universel. Charles de Gaulle, alors président de la République, avait répliqué avec une dissolution de l'Assemblée et les législatives suivantes avaient été remportées par ses partisans.

17 Premiers ministres y ont eu recours sous la V^e République, tous ont survécu aux motions de censure déposées par l'opposition, à 5 voix près en 1991 pour Michel Rocard (qui détient par ailleurs le record du nombre d'utilisation du dispositif), et à 9 voix près (groupe LIOT) pour Élisabeth Borne en mars 2023 (qui consolide sa place de « dauphine » dans le classement des chefs de gouvernement ayant utilisé cette arme constitutionnelle).

■ Recours au 49.3 par Premier ministre de la V^e République



* Au 1/11/2023, avec prévision d'autres utilisations pour la fin du vote du budget 2024

Quant aux députés, l'adoption d'une loi par l'intermédiaire du 49.3 leur évite parfois, embarrassés par des lois peu populaires, d'assumer un vote difficile, comme lors du projet de réforme des retraites, pourtant réclamée depuis des années par plusieurs députés LR.

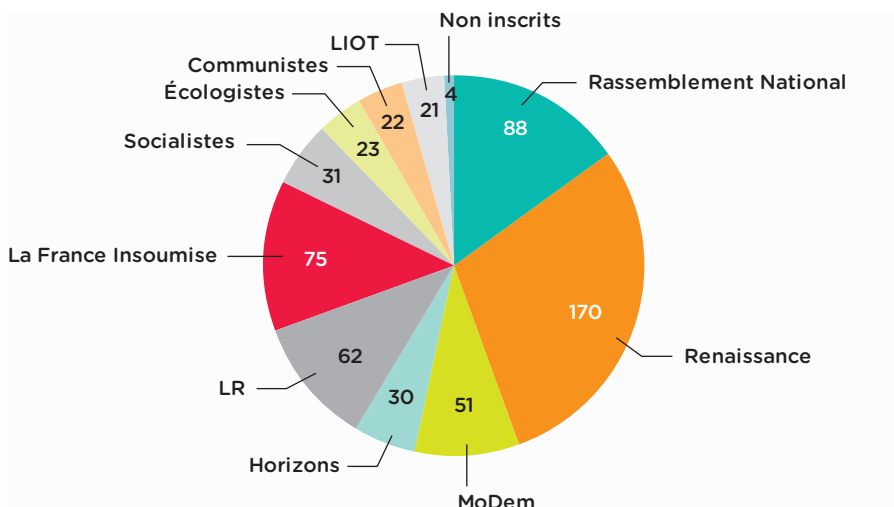
► Les Français critiques devant une Assemblée fracturée qu'ils ont pourtant voulue...

Selon une enquête parue en octobre 2023 (« Fractures françaises », Ipsos-Sopra Steria, *Le Monde*, Fondation Jean Jaurès et Cevipof), le regard des Français sur le Parlement s'est fortement dégradé depuis les législatives de 2022. Alors que l'idée d'une majorité relative à l'Assemblée nationale semblait au soir des élections convenir à nombre d'électeurs, la nouvelle Assemblée semblant davantage « représentative » de l'état des forces politiques du pays, le désenchantement a rapidement suivi. La France ne possède pas la culture du compromis politique qui existe dans d'autres pays. Le regard des Français interrogés est critique vis-à-vis des oppositions, jugées trop prévisibles et parfois trop radicales. Seul le RN est jugé plus crédible dans son rôle d'opposant en 2023 qu'en 2022. Les oppositions ne sont pas les seules responsables de ce désamour vis-à-vis du Parlement. La majorité (relative) n'est pas épargnée, 60 % des Français interrogés considèrent que l'exécutif n'a pas fait pas assez de concessions aux oppositions (+ 5 points en un an). L'Assemblée nationale a ressemblé en 2023 à un théâtre de postures prévisibles, un conflit organisé qui a vite lassé l'opinion. 43 % des citoyens (contre 31 % en 2022) considèrent que la démocratie fonctionne moins bien en présence d'une majorité relative. 10 % seulement pensent le contraire.

Où en est-on fin 2023 ?

En position de majorité relative, le gouvernement a fait passer le budget en octobre et la principale réforme de 2023, celle des retraites, par le déclenchement de l'article 49.3, provoquant une crispation forte au sein de l'Assemblée nationale. Pour autant, aucune des motions de censure déposées n'a renversé le gouvernement d'Élisabeth Borne.

■ Les groupes à l'Assemblée nationale fin 2023



Il faut au minimum quinze députés (seuil minimal abaissé en 2009 de 20 à 15) pour constituer un groupe à l'Assemblée nationale. Des groupes peuvent se fédérer : Renaissance, MoDem et Horizons dans la majorité ; quatre groupes (LFI, PS, PCF et écologistes) dans l'opposition de gauche fédérés au sein de la NUPES. Des députés peuvent également être « apparentés », c'est-à-dire être rattachés à un groupe en notant des divergences, sans être comptabilisés dans le groupe.

PARTIS	INSCRITS	APPARENTÉS	TOTAL
Renaissance	161	9	170
RN	88	0	88
LFI	74	1	75
LR	58	4	62
MoDem	51	0	51
Socialistes	27	4	31
Horizons	27	3	30
Écologistes	23	0	23
Communistes	22	0	22
LIOT	21	0	21

La constitution d'un groupe permet d'obtenir des moyens matériels (salles, bureaux) et financiers (12 millions d'euros pour l'ensemble des groupes), des collaborateurs parlementaires, et de disposer d'un temps de parole lors des débats parlementaires et notamment des questions au Gouvernement. Les temps de parole en séance publique sont répartis en fonction des effectifs des groupes.

Les groupes sont représentés au Bureau de l'Assemblée, qui gère la vie de l'Assemblée nationale et dans les huit commissions permanentes, proportionnellement au nombre de sièges détenus. Ils disposent aussi du dispositif de la « niche parlementaire », un temps pour défendre leurs propositions de lois. Les présidents de groupe siègent eux à la Conférence des présidents, qui organise les travaux des députés.

■ Les présidents de groupe à l'Assemblée nationale fin 2023

Parti		Circonscription
Renaissance	Sylvain Maillard	Paris
Rassemblement national	Marine Le Pen	Pas-de-Calais
LFI	Mathilde Panot	Val-de-Marne
LR	Olivier Marleix	Eure-et-Loir
MoDem	Jean-Paul Mattei	Pyrénées-Atlantiques
PS	Boris Vallaud	Landes
Horizons	Laurent Marcangeli	Corse du Sud
Écologistes	Cyrielle Chatelain	Isère
Communistes	André Chassaigne	Puy-de-Dôme
LIOT	Bertrand Pancher	Meuse

► La stabilité lors des élections partielles

Les sept élections législatives partielles de 2023 n'ont pas modifié les équilibres à l'Assemblée nationale.

Dans quatre d'entre elles, les sortants ont été réélus :

- un candidat socialiste dans le Pas-de-Calais,
- un candidat écologiste, une candidate Renaissance et un candidat UDI pour les circonscriptions des Français établis hors de France.

Pour trois autres, le résultat a été inversé :

- Horizons a perdu un siège en Charente remporté par LFI,
- LFI a perdu un siège en Ariège remporté par une candidate socialiste,
- le RN a perdu un siège dans la Marne remporté par Renaissance.

■ Évolution de l'abstention aux législatives

■ Les présidents de l'Assemblée nationale

B Le gouvernement

Le gouvernement a été remanié le 20 juillet 2023, un remaniement assez limité (Gabriel Attal nommé au ministère de l'Éducation nationale et arrivée au ministère de la Santé du directeur de cabinet de la Première ministre Aurélien Rousseau).

L'équipe gouvernementale compte 41 membres (20 hommes et 21 femmes). Plusieurs figures issues de la société civile ont quitté le gouvernement : Pap N'Diaye (Éducation nationale), Marlène Schiappa (Économie sociale et solidaire et vie associative), le médecin urgentiste François Braun (santé) et Jean-Christophe Combe (solidarités). Quittent aussi le gouvernement : Isabelle Rome (égalité femmes-hommes), Olivier Klein (ville), Jean-François Carenco (outre-mer) et Geneviève Darrieussecq (handicap).

Patrice Vergriete, maire divers gauche de Dunkerque, devient ministre chargé du Logement.

À l'issue des élections sénatoriales de septembre 2023 et après sa défaite surprise en Nouvelle-Calédonie, la secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté, Sonia Backès, quitte le gouvernement et est remplacée par Sabrina Agresti-Roubache (également secrétaire d'État chargée de la Ville depuis le remaniement de juillet).

■ Le gouvernement d'Élisabeth borne après les remaniements de 2023

Ministres	
Économie, finances et souveraineté industrielle et numérique	Bruno Le Maire
Intérieur et Outre-mer	Gérald Darmanin
Europe et Affaires étrangères	Catherine Colonna
Garde des Sceaux, Justice	Éric Dupond-Moretti
Armées	Sébastien Lecornu
Travail, plein emploi et insertion	Olivier Dussopt
Éducation nationale et jeunesse	Gabriel Attal
Enseignement supérieur et recherche	Sylvie Retailleau
Agriculture et souveraineté alimentaire	Marc Fesneau
Transition écologique et cohésion des territoires	Christophe Béchu
Transition énergétique	Agnès Pannier-Runacher
Culture	Rima Abdul-Malak
Santé et prévention	Aurélien Rousseau
Solidarités et familles	Jean-Christophe Combe
Transformation et fonction publique	Stanislas Guerini
Sports et Jeux olympiques et paralympiques	Amélie Oudéa-Castéra